

Roissy, le 15 mai 2018

Communiqué de presse

Suite au résultat de la consultation des salariés d’Air France sur le projet d’accord salarial rendu public le 4 mai 2018, et comme il l’avait annoncé, Jean-Marc Janaillac a remis aujourd’hui sa démission aux Conseils d’administration d’Air France-KLM et d’Air France. Le Conseil a pris acte de sa démission.

Les membres du Conseil d’administration d’Air France-KLM tiennent tout d’abord à exprimer leurs profonds regrets suite aux grèves à répétition qui ont pénalisé les clients d’Air France ces dernières semaines et perturbé leurs déplacements. Ces grèves vont également fortement peser sur les résultats financiers du Groupe.

L’ensemble des membres du Conseil d’administration a également tenu à remercier très chaleureusement Jean-Marc Janaillac pour son engagement au service du Groupe, et pour les résultats obtenus, depuis sa prise de fonction en 2016, qui ont permis à Air France-KLM de retrouver le chemin de la réussite et de la croissance. Le Conseil salue la décision courageuse de Jean-Marc Janaillac, et espère sincèrement qu’elle saura créer les conditions d’une transformation chez Air France et d’une nouvelle dynamique pour Air France-KLM.

A l’occasion de la réunion de ce jour, le Conseil d’administration a arrêté une gouvernance de transition qui prendra effet à l’issue de l’Assemblée générale.

Cette gouvernance de transition est instaurée pour la période nécessaire pour finaliser le processus de succession de Jean-Marc Janaillac, période qui devra être la plus brève possible. Le Comité de nomination et de gouvernance confirme avoir lancé les recherches pour formuler des recommandations au Conseil sur la gouvernance pérenne. La gouvernance de transition retenue ne préjuge donc en rien de la gouvernance pérenne qui sera décidée par le Conseil dont la mise en place mettra ainsi fin à la période de transition et les fonctions liées à celle-ci.

Pendant cette période de transition :

- Anne-Marie Couderc assurera les fonctions de Présidente non-exécutive du Conseil d’administration d’Air France-KLM ;
- Un Comité de direction collégiale (**CDC**) sera constitué.

Il se composera de Frédéric Gagey, Directeur général adjoint en charge des Finances d’Air France-KLM, qui fera fonction de Directeur général du Groupe, de Franck Turner, Directeur général d’Air France et de Pieter Elbers, Président du Directoire de KLM, tous deux faisant fonction de Directeurs généraux adjoints Groupe. Chacun de ces membres continuera d’exercer ses fonctions actuelles. Frédéric Gagey assurera le rôle de porte-parole du CDC.

Les décisions du CDC seront prises en commun par ses trois membres. Le CDC aura pour mission le pilotage et le suivi des activités des fonctions Groupe et la coordination des sujets stratégiques entre le Groupe et ses compagnies aériennes.

« Le Conseil d'administration est pleinement confiant dans la capacité du Comité de direction collégiale et du Comité exécutif du Groupe à gérer les activités du Groupe pendant cette période de transition. Par ailleurs, le Conseil leur demande de poursuivre les travaux déjà engagés sur les axes du plan stratégique à moyen terme d'Air France-KLM, qui seront proposés à la gouvernance pérenne du Groupe. Pour ma part, je veillerai plus particulièrement à renforcer la cohésion du Groupe pendant toute cette période. », souligne Anne-Marie Couderc, Présidente du Conseil d'administration d'Air France-KLM pendant la période de transition.

Pour ce qui concerne Air France,

- Anne-Marie Couderc sera également nommée aux fonctions de Présidente non-exécutive du Conseil d'administration d'Air France ;
- Franck Terner sera maintenu dans ses fonctions de Directeur général d'Air France.

S'agissant du conflit social en cours au sein d'Air France, le Conseil d'administration d'Air France-KLM confirme que le Directeur général d'Air France n'a pas de nouveau mandat pour prendre des décisions qui remettraient en cause la stratégie de croissance approuvée par le Conseil d'administration d'Air France-KLM. Conscient des difficultés que traverse actuellement Air France, le Conseil d'administration d'Air France-KLM demande à être régulièrement informé de la situation sociale de la compagnie.